

que l'installation de petits microphones sur chaque pupitre a donné d'excellents résultats à l'Assemblée législative du Manitoba. Cette amélioration, relativement peu coûteuse, permet d'entendre les orateurs de tous les coins de la Chambre.

En soulevant de nouveau cette question, monsieur l'Orateur, je vous rappelle qu'en plus des microphones placés sur la table en face de l'Orateur, à Londres, il y en a d'autres suspendus par des fils afin d'amplifier les voix qui se font entendre à la Chambre. L'acoustique est infiniment meilleure qu'ici. En toute justice pour les députés et pour les débats, je vous exhorte à étudier la possibilité de faire installer, serait-ce seulement à titre d'expérience, un mode quelconque d'amplification qui permettrait à tous les députés de se faire entendre de toute la Chambre. J'en suis certain, les sociétés qui se chargent de l'installation de microphones s'empresseront d'en installer à titre d'expérience.

**M. l'Orateur:** Je tiens à dire à la Chambre que j'ai discuté cette question avec les meilleures sociétés canadiennes qui s'occupent de ce genre d'installation. Elles ont reconnu avec moi que, jusqu'ici, nous n'avons pas pu en arriver à une solution de nature à satisfaire la Chambre. Toutefois, il me fait plaisir de dire aux députés que, j'espère tenter, durant les vacances de Pâques, certains essais à la Chambre afin de voir si nous ne pourrions pas installer un système satisfaisant d'amplification du son.

### COMPTES PUBLICS

RAPPORTS DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL—RENOVI AU COMITÉ PERMANENT

**L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances)** propose:

Que les comptes publics du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1948, et le rapport de l'auditeur général soient renvoyés au comité permanent des comptes publics.

(La motion est adoptée.)

### BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE—BILLS DU SÉNAT

Bill n° 88, intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Aylmer Thistle Shirres".—M. Winkler.

Bill n° 89, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Jasper Blake".—M. Winkler.

Bill n° 90, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Murray McKinnon Trenholm".—M. Winkler.

Bill n° 91, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Wilson McBroom".—M. Winkler.

Bill n° 92, intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Florence Dunk Wright".—M. MacLean.

Bill n° 93, intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Somerville".—M. Winkler.

Bill n° 94, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Wilfrid-Léon Desrosiers".—M. Winkler.

Bill n° 95, intitulé: "Loi pour faire droit à June Lucille Odell Woolnough".—M. Winkler.

Bill n° 96, intitulé: "Loi pour faire droit à Christopher Edmond Cobham".—M. Winkler.

Bill n° 97, intitulé: "Loi pour faire droit à Jack Zelinsky".—M. Emmerson.

### QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

IMMIGRATION—PERSONNES DÉPLACÉES—EMBAU-  
CHAGE AU CONSEIL NATIONAL DE  
RECHERCHES

**M. Fraser:**

1. Le Conseil national de recherches a-t-il employé des personnes déplacées ayant des grades universitaires?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont a) leurs noms, b) la date d'arrivée au Canada de chacun, c) la date d'entrée en fonctions de chacun, d) le traitement versé à chacun?

**M. McIlraith:**

1. Non.

2. Voir réponse au n° 1.

\*CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE

**M. Fulton:**

Quel est le total a) de toutes les avances faites à la Corporation commerciale canadienne, depuis son institution, b) de toutes les sommes que la Corporation commerciale canadienne a avancées, depuis le commencement de ses opérations?

**M. McIlraith:** Monsieur l'Orateur, il était plutôt difficile de comprendre clairement la portée exacte de la deuxième partie de la question. Je me suis permis d'en discuter le sens avec le représentant de Kamloops (M. Fulton). Sauf erreur, il entend par le mot "avances", à l'alinéa a), les sommes d'argent confiées à la Corporation par le ministre des Finances. Le montant s'élève à 3 millions et demi.

La partie b), qui demande quel est le total de toutes les sommes que la Corporation commerciale canadienne a avancées, depuis le commencement de ses opérations, se rattache, sauf erreur, au revenu de la Corporation. Le revenu d'exploitation brut à l'égard des achats effectués pour le compte du ministère de la Défense nationale s'élevait à \$1,170,264 au 31 décembre 1948. A l'égard des achats effectués pour le compte d'autres ministères, à la même date, le montant était de \$1,303,708, soit un total de \$2,473,972.

**M. l'Orateur:** Il a été répondu à la question.